



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 152/22

Objet

Compensation financière
versée à la SPL Hello Dole
au titre de l'année 2022

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Jacques PÉCHINOT

Conseil Communautaire
22 décembre 2022
Tavaux - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 62
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 69
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, J.B Gagnoux, D. Germond, G. Ginet, N. Herrmann, C. Jeanneaux, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

Depuis 2016, date de sa création, la SPL Hello Dole gère, pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le parc des expositions DOLEXPO dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public. Elle gère également l'Office de Tourisme, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en 2017. Elle s'est enfin vu confiée la commercialisation de l'espace de travail partagé LOCODOLE dans le cadre d'une convention de mandat conclue avec la Communauté d'Agglomération en 2021.

Confrontée à une situation financière dégradée consécutive, d'une part à la fragilité de la reprise post crise sanitaire, et d'autre part aux conséquences économiques de la situation internationale, la SPL Hello Dole accuse des pertes importantes de revenus conjuguées à une inflation élevée qui augmente ses coûts, notamment en matière d'énergie.

Concernant la gestion de l'Office de Tourisme, le déficit prévisionnel est estimé à 90 000 €, celui-ci ayant fortement contribué à la promotion du territoire compte tenu d'un événementiel important (Année Pasteur, Tour de France...).

En ce qui concerne la commercialisation de LOCODOLE, dont la mise en service a eu lieu fin 2021, le déficit prévisionnel est quant à lui évalué à 50 000 €.

Par ailleurs, il convient de préciser que le bilan financier de la gestion de DOLEXPO est projeté à l'équilibre malgré les fortes tensions sur les charges fixes (énergie notamment) témoignant d'une belle attractivité de cet équipement.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'attribuer à la SPL Hello Dole une participation financière d'un montant de 140 000 € destinée à compenser la perte de revenus concernant la gestion de Dole Tourisme et de LOCODOLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur GAGNOUX s'étant retiré de la salle avant la présentation du rapport et du vote ainsi que 3 élus qui ne prennent pas part au vote :

- **APPROUVE** le versement d'une compensation financière, dans le cadre des contrats confiés à la SPL Hello Dole pour la gestion de Dole Tourisme et de LOCODOLE, pour un montant total de 140 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Hello Dole

